

## LE CONSEIL

## STATUTAIRE

Appliquez les règles de gestion  
de vos agents en tout sérénité  
grâce à l'accompagnement d'un expert  
du statut de la fonction publique



## LE CONSEIL

## STATUTAIRE

Les collectivités sont confrontées au quotidien à des difficultés dans la gestion administrative de leur personnel. Le statut de la fonction publique territoriale est constitué d'une multitude de textes législatifs et réglementaires non codifiés dont l'interprétation et l'application pratique peut s'avérer complexe. Le centre de gestion propose une assistance au quotidien dans l'application des règles statutaires.



### TARIFICATION

Inclus dans la cotisation



### CONTACT

carriere@cdg25.org  
03 81 99 36 37

### BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée

collectivité affiliée

APPLIQUEZ LES RÈGLES DE GESTION DE VOS AGENTS EN TOUT SÉRÉNITÉ GRÂCE À L'ACCOMPAGNEMENT D'UN EXPERT DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE



Le centre de gestion procède à l'analyse juridique des situations statutaires qui lui sont soumises par les collectivités, recherche des solutions et leur apporte des réponses argumentées afin de sécuriser leurs pratiques et les sensibiliser aux risques encourus.

Cette aide statutaire concerne toutes les étapes du parcours professionnel des agents, du recrutement au départ de la collectivité.

Elle s'articule autour du rappel des procédures légales, de la mise à disposition de modèles de documents et d'analyses juridiques, indispensables pour une gestion efficace du personnel.

### + NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un niveau d'expertise en matière de statut et de carrière qui permet d'assister les collectivités dans leur gestion quotidienne ou lorsqu'elles sont confrontées à des questionnements ou à des litiges
- Une maîtrise des procédures statutaires
- Un conseil personnalisé et confidentiel
- Une recherche de solutions pratiques pour une application efficace et adaptée des dispositions juridiques
- Une identification des risques encourus
- Une mise à jour continue des connaissances pour une maîtrise optimale du statut de la fonction publique

